

Approbation du procès-verbal du Bureau du 13 mai 2015

Le projet de procès-verbal de la réunion du 13 mai 2015, ci-annexé, est soumis aux membres du Bureau.

Il est proposé au Bureau d'approuver la délibération correspondante.

Bureau du Comité Syndical Réunion du 13 mai 2015 Projet de procès-verbal

Le Bureau de l'Etablissement Public d'Aménagement de la Loire et de ses Affluents s'est réuni le mercredi 13 mai 2015 de 14h à 16h dans ses locaux, 2 quai du Fort Alleaume à Orléans.

L'ordre du jour était le suivant :

1. **Approbation du procès-verbal du Bureau du 4 février 2015**
2. **Eléments de restitution sur la démarche de réduction de la vulnérabilité aux inondations des activités économique du bassin de la Loire et ses affluents**
3. **Etat d'avancement de l'appui aux collectivités dans le cadre de l'élaboration des stratégies locales de gestion du risque d'inondation**
4. **Participation de l'Etablissement à un projet de coopération européenne sur les inondations et le patrimoine culturel**
5. **Point d'information sur le Tableau de bord 2014 Recherche/Développement/Innovation sur le bassin de la Loire et ses affluents**
6. **Projets de recherche-actions relatifs aux retenues de Naussac et de Villerest : qualité des eaux et des sédiments, ainsi que problèmes d'embâcles**
7. **Participation de l'Etablissement au projet européen ClimatePoM, dans le cadre du programme de recherche Horizon 2020**
8. **Signature du contrat territorial du val d'Allier**
9. **Dépôt du dossier de classement de la réserve naturelle régionale « Haute vallée de la Loire »**
10. **Proposition de valorisation des fouilles archéologiques sur le site de Villerest**
11. **Attribution de subventions « Patrimoine »**
12. **Attribution de subventions « Classes Loire »**
13. **Affectation de crédits de report**
14. **Questions diverses**

Etaient présents ou représentés

REGIONS

M. André CHAPAVEIRE

Auvergne

MME Karine GLOANEC MAURIN

Centre

DEPARTEMENTS

M. Gérard MALBO Loiret
M. Bernard PALPACUER Lozère
M. Bernard SAUVADE Puy-de-Dôme

VILLES DE PLUS DE 30 000 HABITANTS

M. Daniel FRECHET Roannais Agglomération
M. Pierre-Antoine LEGOUTIERE Montluçon
M. Yves MASSOT Tours

S.I.C.A.L.A.

M. Vincent ALDEBERT Loir-et-Cher
M. Jean-Pierre REZE Indre-et-Loire

Délégations de vote

M. Jean-François BARNIER (Saint-Etienne Métropole) à M. Daniel FRECHET
M. Sébastien CARTIER (Bourges) à M. Pierre-Antoine LEGOUTIERE
M. Laurent DAMOUR (Angers Loire Métropole) à M. Gérard MALBO
M. Gilles DEGUET (Conseil régional du Centre-Val de Loire) à MME. Karine GLOANEC MAURIN
M. Serge GROUARD (Orléans) à M. Yves MASSOT
M. Jean-Pierre LE SCORNET (Conseil régional des Pays de la Loire) à M. André CHAPEVEIRE
M. Bruno LIANCE (SICALA du Cher) à M. Vincent ALDEBERT
MME. Chantal REBOUT (Blois) à M. Bernard PALPACUER
MME. Marie-Hélène RIAMON (Conseil régional de Rhône-Alpes) à M. Bernard SAUVADE
MME. Marie-Annick VITTAZ (SICALA Anjou Atlantique) à M. Jean-Pierre REZE

Excusés

M. Georges ASSEZAT
M. Christian BARLE
M. Paul BERNARD
M. Jean-Luc BRAULT
M. Jean-Pierre CHAVASSIEUX
M. Jean-Bernard DAMIENS
M. Eric DOLIGE
M. Jean-Pierre DRIEUX
M. Jean GILBERT
MME Pascale HAMEAU
M. Michel JOUBERT

M. Alain KERBRIAND-POSTIC
M. André LEFEBVRE
M. Dominique LOTTE
M. Louis-François MARTIN
M. Claude NAUD
M. Michel POINSARD
M. François RADIGON
M. Daniel ROUSSAT
M. Rémy VIROULAUD

Assistaient également à la réunion

M. Stéphane MERCERON, directeur de cabinet du Président
M. Jean-Claude EUDE, directeur général des services
M. Thanh-Son NGUYEN, directeur de l'exploitation et de la prévention des risques
M. Benoit ROSSIGNOL, directeur du développement et de la gestion territorialisée
M. Renaud COLIN, directeur adjoint du développement et de la gestion territorialisée
M. Pierre PHILIPPE, chef du service prévention des inondations
M. Mamy TOMBOZAFY, chef du service des barrages de Villerest et Naussac

Au cours de cette réunion présidé par Mme Karine GLOANEC MAURIN, 1^{ère} Vice-présidente de l'Etablissement, les délibérations suivantes ont été adoptées :

- 15-57-B Approbation du procès-verbal du Bureau du 4 février 2015
- 15-58-B Accroissement temporaire d'activités
- 15-59-B Participation de l'Etablissement à un projet de coopération européenne sur les inondations et le patrimoine culturel
- 15-60-B Projets de recherche-actions relatifs aux retenues de Naussac et de Villerest : qualité des eaux et des sédiments, ainsi que problèmes d'embâcles
- 15-61-B Participation de l'Etablissement au projet européen *ClimatePoM* dans le cadre du programme de recherche *Horizon 2020*
- 15-62-B Signature du contrat territorial du val d'Allier
- 15-63-B Attribution d'un financement à l'AAPPMA Roanne et région
- 15-64-B Attribution d'un financement à l'association Roanne Triathlon
- 15-65-B Attribution d'un financement au Club athlétique Langogne
- 15-66-B Attribution d'un financement à l'association CUMULUS
- 15-67-B Attribution d'un financement à l'association « Gens d'Loière »
- 15-68-B Attribution d'un financement à la ville de Châteauneuf-sur-Loire (Loiret)

- 15-69-B Attribution d'un financement au Conseil Départemental des Associations Familiales Laïques de la Loire
- 15-70-B Attribution d'un financement à SOS Loire vivante - ERN France
- 15-71-B Attribution de financements « Classes Loire »
- 15-72-B Attribution d'un financement à la Maison de Loire du Cher
- 15-73-B Attribution d'un financement à la Maison de Loire du Loiret
- 15-74-B Attribution d'un financement à la Maison de Loire du Loir-et-Cher
- 15-75-B Attribution d'un financement à la Maison de Loire d'Indre-et-Loire
- 15-76-B Attribution d'un financement à l'Observatoire Loire
- 15-77-B Attribution d'un financement à la Fédération des Maisons de Loire
- 15-78-B Attribution d'un financement à la Communauté d'agglomération de Saint-Etienne Métropole
- 15-79-B Affectation de crédits de reports
- 15-80-B Attribution d'un financement à la Fédération de pêche de la Lozère

1. Approbation du procès-verbal du Bureau du 4 février 2015

La Vice-présidente demande si ce document suscite des remarques.

Le procès-verbal est approuvé.

[Cf. délibération n°15-57-B]

La Vice-présidente demande ensuite à Messieurs EUDE, NGUYEN, ROSSIGNOL, COLIN, TOMBOZAFY et PHILIPPE de présenter les différents points de l'ordre du jour.

2. Eléments de restitution sur la démarche de réduction de la vulnérabilité aux inondations des activités économiques du bassin de la Loire et ses affluents

Une présentation est effectuée en séance

3. Etat d'avancement de l'appui aux collectivités dans le cadre de l'élaboration des stratégies locales de gestion du risque d'inondation

Il est proposé au Bureau :

- d'autoriser le recrutement pour 12 mois d'un agent de catégorie A (contrat d'ingénieur), à temps complet, dans le cadre d'un accroissement temporaire d'activités au sein de la

direction de l'exploitation et de la prévention des risques, au titre du partenariat de recherche-action avec l'Ecole des ingénieurs de la ville de Paris.

- La personne recrutée sera rémunérée sur la base de l'échelle indiciaire d'ingénieur territorial, complétée par les primes statutaires.
- Conformément aux dispositions du Programme Opérationnel interrégional Bassin de la Loire 2014-2020, une demande de cofinancement du FEDER sera faite.
- La dépense correspondante sera imputée sur le budget disponible au titre de l'action « Soutien projets recherche/développement/innovation ».

Cette proposition est adoptée.

[Cf. délibération n°15-58-B]

4. Participation de l'Etablissement à un projet de coopération européenne sur les inondations et le patrimoine culturel

Il est proposé au Bureau :

- d'habiliter le Président à signer une manifestation d'intérêt pour un projet de coopération sur les inondations et le patrimoine culturel dans le cadre du programme européen Horizon 2020 et de l'autoriser à mettre en œuvre les modalités correspondantes.

Cette proposition est adoptée.

[Cf. délibération n°15-59-B]

5. Point d'information sur le Tableau de bord 2014 Recherche/Développement/Innovation sur le bassin de la Loire et ses affluents

Une présentation est effectuée en séance

6. Projets de recherche-actions relatifs aux retenues de Naussac et de Villerest : qualité des eaux et des sédiments, ainsi que problèmes d'embâcles

Il est proposé au Bureau :

- D'autoriser le Président à solliciter, en tant que de besoin, des subventions de l'Europe (FEDER) à hauteur de 50%, dans le cadre du programme opérationnel interrégional FEDER Bassin de la Loire 2014-2020, pour les opérations suivantes :
 - Projet « qualité de l'eau », porté par l'équipe de recherche ONEMA-IRSTEA d'Aix-en-Provence, avec la participation technique de l'Etablissement
 - Projet « qualité des sédiments », porté par l'équipe de recherche du Laboratoire GÉHCO à Tours, avec la participation technique de l'Etablissement
 - Projet réduction des embâcles dans la retenue de Villerest, sous la supervision de l'Etablissement public Loire

Cette proposition est adoptée.

[Cf. délibération n°15-60-B]

7. Participation de l'Etablissement au projet européen *ClimatePoM*, dans le cadre du programme recherche *Horizon 2020*

Il est proposé au bureau :

- d'habiliter le Président à signer une manifestation d'intérêt pour le projet *ClimatePoM* dans le cadre du programme européen *Horizon 2020* et de l'autoriser à mettre en œuvre les modalités correspondantes.

Cette proposition est adoptée.

[Cf. délibération n°15-61-B]

8. Signature du contrat territorial du val d'Allier

Il est proposé au bureau :

- d'autoriser le Président à signer le contrat territorial val d'Allier tel qu'il a été déposé auprès de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne en mars 2015.
- d'autoriser le Président à mettre en œuvre les modalités correspondantes.

Cette proposition est adoptée.

[Cf. délibération n°15-62-B]

9. Dépôt du dossier de classement de la réserve naturelle régionale « Haute vallée de la Loire »

Une présentation est effectuée en séance

10. Proposition de valorisation des fouilles archéologiques sur le site de Villerest

Une présentation est effectuée en séance

11. Attribution de subventions « Patrimoine »

Attribution d'un financement à l'AAPPMA Roanne et région

Il est proposé au Bureau :

- de donner son accord pour attribuer à l'AAPPMA Roanne et région une subvention de 1 500 € (soit 12 % de la dépense prévisionnelle de 12 496,78 €) pour l'organisation du 6ème Open de Villerest (concours de pêche au carnassier).

Dans l'hypothèse où les dépenses réelles justifiées seraient inférieures aux dépenses prévisionnelles, la subvention sera réduite au prorata.

- d'autoriser le Président à mettre en œuvre les modalités correspondantes, et d'imputer les dépenses au chapitre 65 « Subventions – autres charges de gestion courante », sur le budget « Actions patrimoniales ».
- d'autoriser le Président à mettre en œuvre les modalités correspondantes.

Cette proposition est adoptée.

[Cf. délibération n°15-63-B]

Attribution d'un financement à l'Association Roanne Triathlon

Il est proposé au Bureau :

- de donner son accord pour attribuer à l'association Roanne Triathlon subvention de 1 100 € (soit 5,64 % de la dépense prévisionnelle de 19 515 €) pour l'organisation du 30^{ème} triathlon de Roanne-Villerest.
Dans l'hypothèse où les dépenses réelles justifiées seraient inférieures aux dépenses prévisionnelles, la subvention sera réduite au prorata.
- d'autoriser le Président à mettre en œuvre les modalités correspondantes, et d'imputer les dépenses au chapitre 65 « Subventions – autres charges de gestion courante », sur le budget « Actions patrimoniales ».
- d'autoriser le Président à mettre en œuvre les modalités correspondantes.

Cette proposition est adoptée.

[Cf. délibération n°15-64-B]

Attribution d'un financement au Club Athlétique Langogne

Il est proposé au Bureau :

- de donner son accord pour attribuer au Club Athlétique Langogne une subvention de 1 500 € (soit 25 % de la dépense prévisionnelle de 6 000 €) pour l'organisation du Trail « Naussac Run Nature » 2015.
Dans l'hypothèse où les dépenses réelles justifiées seraient inférieures aux dépenses prévisionnelles, la subvention sera réduite au prorata.
- d'autoriser le Président à mettre en œuvre les modalités correspondantes, et d'imputer les dépenses au chapitre 65 « Subventions – autres charges de gestion courante », sur le budget « Actions patrimoniales ».
- d'autoriser le Président à mettre en œuvre les modalités correspondantes.

Cette proposition est adoptée.

[Cf. délibération n°15-65-B]

Attribution d'un financement à l'Association CUMULUS

Il est proposé au Bureau :

- de donner son accord pour attribuer à l'association CUMULUS une subvention de 3 000 € (soit 0,89 % de la dépense prévisionnelle de 334 439 €) pour l'organisation du Festival « Formats Raisins 2015 ». Dans l'hypothèse où les dépenses réelles justifiées seraient inférieures aux dépenses prévisionnelles, la subvention sera réduite au prorata.
- d'autoriser le Président à mettre en œuvre les modalités correspondantes, et d'imputer les dépenses au chapitre 65 « Subventions – autres charges de gestion courante », sur le budget « Actions patrimoniales ».
- d'autoriser le Président à mettre en œuvre les modalités correspondantes.

Cette proposition est adoptée.

[Cf. délibération n°15-66-B]

Attribution d'un financement à l'Association « Gens d'Loière »

Il est proposé au Bureau :

- de donner son accord pour attribuer à l'association Gens d'Loière une subvention de 1 500 € (soit 4,88 % de la dépense prévisionnelle de 30 750 €) pour l'organisation du Festival « Rencontre de Loire ». Dans l'hypothèse où les dépenses réelles justifiées seraient inférieures aux dépenses prévisionnelles, la subvention sera réduite au prorata.
- d'autoriser le Président à mettre en œuvre les modalités correspondantes, et d'imputer les dépenses au chapitre 65 « Subventions – autres charges de gestion courante », sur le budget « Actions patrimoniales ».
- d'autoriser le Président à mettre en œuvre les modalités correspondantes.

Cette proposition est adoptée.

[Cf. délibération n°15-67-B]

Attribution d'un financement à la ville de Châteauneuf sur Loire (Loiret)

Il est proposé au Bureau :

- de donner son accord pour attribuer à la Ville de Châteauneuf-sur-Loire (Musée de la Marine de Loire) une subvention de 1 400 € (soit 9,29 % de la dépense prévisionnelle de 17 070 €) pour l'organisation de l'exposition temporaire « De la Loire à la mer, les marinières au service du Roi ». Dans l'hypothèse où les dépenses réelles justifiées seraient inférieures aux dépenses prévisionnelles, la subvention sera réduite au prorata.
- d'autoriser le Président à mettre en œuvre les modalités correspondantes, et d'imputer les dépenses au chapitre 65 « Subventions – autres charges de gestion courante », sur le budget « Actions patrimoniales ».
- d'autoriser le Président à mettre en œuvre les modalités correspondantes.

Cette proposition est adoptée.

[Cf. délibération n°15-68-B]

Attribution d'un financement au Conseil Départemental des Associations Familiales Laïques de la Loire

Il est proposé au Bureau :

- de donner son accord pour attribuer au Conseil Départemental des Associations Familiales Laïques de la Loire une subvention de 2 000 € (soit 3,58 % de la dépense prévisionnelle de 55 801 €) pour le projet « Eau bien commun – 2015 ». Dans l'hypothèse où les dépenses réelles justifiées seraient inférieures aux dépenses prévisionnelles, la subvention sera réduite au prorata.
- d'autoriser le Président à mettre en œuvre les modalités correspondantes, et d'imputer les dépenses au chapitre 65 « Subventions – autres charges de gestion courante », sur le budget « Actions patrimoniales ».
- d'autoriser le Président à mettre en œuvre les modalités correspondantes.

Cette proposition est adoptée.

[Cf. délibération n°15-69-B]

Attribution d'un financement à SOS Loire Vivante – ERN France

Il est proposé au Bureau :

- de donner son accord pour attribuer au SOS Loire Vivante – ERN France une subvention de 1 500 € (soit 4,27 % de la dépense prévisionnelle de 35 088 €) pour l'accompagnement du travail d'appui à l'émergence du projet de réserve de Biosphère UNESCO sur le secteur des sources et gorges de la Loire et de l'Allier. Dans l'hypothèse où les dépenses réelles justifiées seraient inférieures aux dépenses prévisionnelles, la subvention sera réduite au prorata.
- d'autoriser le Président à mettre en œuvre les modalités correspondantes, et d'imputer les dépenses au chapitre 65 « Subventions – autres charges de gestion courante », sur le budget « Actions patrimoniales ».
- d'autoriser le Président à mettre en œuvre les modalités correspondantes.

Cette proposition est adoptée.

[Cf. délibération n°15-70-B]

12. Attribution de subventions « Classes Loire »

Attribution de financements Classes Loire

Il est proposé au Bureau :

- d'attribuer aux 10 Etablissements scolaires suivants les subventions correspondantes :

			Total projet	Subvention accordée	%
Ecole des Trois Champs	LAVAUT SAINT ANNE	Allier	7 515,00 €	500,00 €	6,65 %
Ecole des Trois Clochers	PREMILHAT	Allier	8 160,00 €	500,00 €	6,13 %
Collège Joachim du Bellay	CHATEAU LA VALLIERE	Indre-et-Loire	2 213,00 €	500,00 €	22,59 %
Ecole maternelle	SAINT SULPICE DE POMMERAY	Loir-et-Cher	1 681,50 €	500,00 €	29,74 %
Ecole de la Forêt	BELMONT DE LA LOIRE	Loire	3 995,00 €	500,00 €	12,52 %
Ecole primaire publique	LANTRAC	Haute-Loire	4 620,00 €	500,00 €	10,82 %
Ecole maternelle	SAINT DENIS DE L'HÔTEL	Loiret	2 529,44	500,00 €	19,77 %
Ecole Antonin Perrin (Mme Delefosse)	VILLEURBANNE	Rhône	6 590,00 €	500,00 €	7,59 %
Ecole Antonin Perrin (Mme Desnoyers)	VILLEURBANNE	Rhône	6 590,00 €	500,00 €	7,59 %
Ecole du Bois d'Emery	EMERAINVILLE	Seine-et-Marne	11 440,00 €	500,00 €	4,37 %

Dans l'hypothèse où les dépenses réelles justifiées seraient inférieures aux dépenses prévisionnelles, les subventions seront réduites au prorata.

- d'imputer les dépenses au chapitre 65 « Subventions – autres charges de gestion courante », sur le budget « Classes Loire ».
- d'autoriser le Président à mettre en œuvre les modalités correspondantes.

Cette proposition est adoptée.

[Cf. délibération n°15-71-B]

Attribution d'un financement à la Maison de Loire du Cher

Il est proposé au Bureau :

- de donner son accord pour attribuer à la Maison de Loire du Cher une subvention de 1 200 € (soit 20 % de la dépense prévisionnelle de 6 000 €) pour la réalisation d'une maquette pédagogique « Hydroloire ».
Dans l'hypothèse où les dépenses réelles justifiées seraient inférieures aux dépenses prévisionnelles, la subvention sera réduite au prorata.
- d'autoriser le Président à mettre en œuvre les modalités correspondantes, et d'imputer les dépenses au chapitre 65 « Subventions – autres charges de gestion courante », sur le budget « Classes Loire ».
- d'autoriser le Président à mettre en œuvre les modalités correspondantes.

Cette proposition est adoptée.

[Cf. délibération n°15-72-B]

Attribution d'un financement à la Maison de Loire du Loiret

Il est proposé au Bureau :

- de donner son accord pour attribuer à la Maison de Loire du Loiret une subvention de 1 200 € (soit 20 % de la dépense prévisionnelle de 6 000 €) pour la réalisation d'une maquette pédagogique « Hydroloire ». Dans l'hypothèse où les dépenses réelles justifiées seraient inférieures aux dépenses prévisionnelles, la subvention sera réduite au prorata.
- d'autoriser le Président à mettre en œuvre les modalités correspondantes, et d'imputer les dépenses au chapitre 65 « Subventions – autres charges de gestion courante », sur le budget « Classes Loire ».
- d'autoriser le Président à mettre en œuvre les modalités correspondantes.

Cette proposition est adoptée.

[Cf. délibération n°15-73-B]

Attribution d'un financement à la Maison de Loir-et-Cher

Il est proposé au Bureau :

- de donner son accord pour attribuer à la Maison du Loir-et-Cher une subvention de 1 200 € (soit 20 % de la dépense prévisionnelle de 6 000 €) pour la réalisation d'une maquette pédagogique « Hydroloire ». Dans l'hypothèse où les dépenses réelles justifiées seraient inférieures aux dépenses prévisionnelles, la subvention sera réduite au prorata.
- d'autoriser le Président à mettre en œuvre les modalités correspondantes, et d'imputer les dépenses au chapitre 65 « Subventions – autres charges de gestion courante », sur le budget « Classes Loire ».
- d'autoriser le Président à mettre en œuvre les modalités correspondantes.

Cette proposition est adoptée.

[Cf. délibération n°15-74-B]

Attribution d'un financement à la Maison de Loire d'Indre-et-Loire

Il est proposé au Bureau :

- de donner son accord pour attribuer à la Maison de Loire d'Indre-et-Loire une subvention de 1 200 € (soit 20 % de la dépense prévisionnelle de 6 000 €) pour la réalisation d'une maquette pédagogique « Hydroloire ». Dans l'hypothèse où les dépenses réelles justifiées seraient inférieures aux dépenses prévisionnelles, la subvention sera réduite au prorata.
- d'autoriser le Président à mettre en œuvre les modalités correspondantes, et d'imputer les dépenses au chapitre 65 « Subventions – autres charges de gestion courante », sur le budget « Classes Loire ».
- d'autoriser le Président à mettre en œuvre les modalités correspondantes.

Cette proposition est adoptée.

[Cf. délibération n°15-75-B]

Attribution d'un financement à l'Observatoire Loire

Il est proposé au Bureau :

- de donner son accord pour attribuer à l'Observatoire Loire une subvention de 1 200 € (soit 20 % de la dépense prévisionnelle de 6 000 €) pour la réalisation d'une maquette pédagogique « Hydroloire ». Dans l'hypothèse où les dépenses réelles justifiées seraient inférieures aux dépenses prévisionnelles, la subvention sera réduite au prorata.
- d'autoriser le Président à mettre en œuvre les modalités correspondantes, et d'imputer les dépenses au chapitre 65 « Subventions – autres charges de gestion courante », sur le budget « Classes Loire ».
- d'autoriser le Président à mettre en œuvre les modalités correspondantes.

Cette proposition est adoptée.

[Cf. délibération n°15-76-B]

Attribution d'un financement à la Fédération des Maisons de Loire

Il est proposé au Bureau :

- de donner son accord pour attribuer à la Fédération des Maisons de Loire une subvention de 600 € (soit 20 % de la dépense prévisionnelle de 3 000 €) pour la réalisation d'une maquette pédagogique « Hydroloire ». Dans l'hypothèse où les dépenses réelles justifiées seraient inférieures aux dépenses prévisionnelles, la subvention sera réduite au prorata.
- d'autoriser le Président à mettre en œuvre les modalités correspondantes, et d'imputer les dépenses au chapitre 65 « Subventions – autres charges de gestion courante », sur le budget « Classes Loire ».
- d'autoriser le Président à mettre en œuvre les modalités correspondantes.

Cette proposition est adoptée.

[Cf. délibération n°15-77-B]

Attribution d'un financement à la Communauté d'Agglomération de Saint-Etienne Métropole

Il est proposé au Bureau :

- de donner son accord pour attribuer à la Communauté d'agglomération de Saint-Etienne Métropole une subvention d'un montant total de 4 918,63 se répartissant de la manière suivante :

- 419,23 € soit 2 % du montant total prévisionnel de dépenses de 21 586 € pour des actions d'éducation à l'environnement sur la Rivière Ondaine et ses affluents ;
- 4 499,40 € soit 10 % du montant total prévisionnel de dépenses de 44 994 € pour des actions d'éducation à l'environnement sur pour la rivière Furan et ses affluents.

Dans l'hypothèse où les dépenses réelles justifiées seraient inférieures aux dépenses prévisionnelles, la subvention sera réduite au prorata.

- d'autoriser le Président à mettre en œuvre les modalités correspondantes, et d'imputer les dépenses au chapitre 65 « Subventions – autres charges de gestion courante », sur le budget « Classes Loire ».
- d'autoriser le Président à mettre en œuvre les modalités correspondantes.

Cette proposition est adoptée.

[Cf. délibération n°15-78-B]

13. Affectation de crédits de reports

Il est proposé au Bureau :

- d'autoriser, dans la limite de l'enveloppe résiduelle, l'imputation :

Collectivité	Crédits de report	Montant	Objet
Région Centre- Val de Loire	Le Veudre	291 €	Animation et coordination du contrat territorial Val d'Allier 2015
		580 €	SAGE Allier Aval 2014
		137 €	SAGE Allier Aval – poste 2015
		4 748 €	SAGE Cher Amont – poste 2015
		2 990 €	SAGE Loir – poste 2015
		2 953 €	SAGE Loiret – poste 2015
		6 134 €	SAGE Yèvre-Auron – poste 2015
Département de la Nièvre	Chambonchard	882 €	SAGE Allier Aval 2015
Département de la Creuse	Chambonchard	1 506 €	SAGE Cher Amont 2015
Département du Cher	Chambonchard	1 411 €	SAGE Cher Amont 2015 Animation et communication
		1 599 €	SAGE Cher Amont 2015 Enquête publique

- d'autoriser le Président à mettre en œuvre les dispositions précédentes.

Cette proposition est adoptée.

[Cf. délibération n°15-79-B]

14. Questions diverses

Attribution d'une subvention pour l'organisation les 30 et 31 mai d'une manche de pêche en barque sur le lac de Naussac

Il est proposé au Bureau :

- de donner son accord pour attribuer à la Fédération de pêche de la Lozère une subvention de 2 000 € (soit 17,39 % de la dépense prévisionnelle de 11 500 €) pour l'organisation d'une manche du challenge interrégional de pêche au Carnassier sur la plan d'eau de Naussac les 30 et 31 mai 2015.
Dans l'hypothèse où les dépenses réelles justifiées seraient inférieures aux dépenses prévisionnelles, la subvention sera réduite au prorata.
- d'autoriser le Président à mettre en œuvre les modalités correspondantes, et d'imputer les dépenses au chapitre 65 « Subventions – autres charges de gestion courante », sur le budget « Actions patrimoniales ».
- d'autoriser le Président à mettre en œuvre les modalités correspondantes.

Cette proposition est adoptée.

[Cf. délibération n°15-80-B]

Convocation de l'Etablissement pour des mesures d'expertise suite au déraillement d'un train à Alleyras en Haute-Loire

Une présentation est effectuée en séance

Consultation publique du 30 avril au 30 mai sur le projet de Contrat de Plan Interrégional Etat-Régions Loire 2015-2020

Une présentation est effectuée en séance

L'ordre du jour étant épuisé, la Vice-présidente, lève la séance à 16h.

Le Président

Jean-Pierre LE SCORNET